

{ PISCINES RÉSIDENTIELLES ET JEUNES ENFANTS = PRUDENCE }

LES 1 À 4 ANS : UN GROUPE À RISQUE AU QUÉBEC

Les noyades sont la **2^e cause** de décès accidentels, dans ce groupe d'âge. Le plus souvent, l'enfant est victime d'une chute dans l'eau. On le croyait dans la maison alors qu'il avait échappé à la surveillance de l'adulte. Dans 54 % des cas, les noyades se produisent dans une **PISCINE RÉSIDENTIELLE**.

Favoriser une baignade sécuritaire



1. SURVEILLANCE :

- Lorsque l'enfant est autour ou dans la piscine, un adulte APTÉ à lui porter secours assure sa surveillance. Une bonne surveillance signifie être près de l'enfant, y être attentif en tout temps, et ce, peu importe la profondeur de la piscine.



2. INACCESSIBILITÉ :

- Isoler la piscine en installant une clôture sur tous ses côtés.
- Choisir une clôture que l'enfant ne peut pas franchir et sur laquelle il ne peut pas grimper.
- La porte doit se fermer et se verrouiller de façon automatique.



3. VIGILANCE :

- Mettre une veste de flottaison aux enfants ne sachant pas nager.
- Enseigner les règles de sécurité à votre enfant.
- Garder à portée de main le matériel de sécurité (téléphone, perche ou bouée).
- Détenir une certification en réanimation cardiorespiratoire.
- Faire suivre des cours de natation aux enfants.
- Retirer ballons, jouets et matelas de la piscine à la fin de la baignade pour ne pas tenter les enfants.
- Sortir collations et breuvages afin d'éviter de retourner à l'intérieur de la maison.